



SNUipp - FSU



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DÉPOSÉ LE 16/05/2009

Soir ou matin ?

Pas un matin sans une profession qui se révolte contre ses conditions de travail, de salaire ou d'emploi,

Pas un matin sans une fermeture d'entreprise avec son lot de salariés licenciés,

Pas un matin sans une répression policière de salariés en lutte, d'étudiants en grève, de manifestants...

Pas un matin sans une atteinte aux droits de l'homme : expulsions de plus en plus musclées, gardes à vue systématiques et humiliantes, suicides dans les prisons, fichage de la population...

Pas un matin sans une atteinte au droit d'expression et d'opinion : licenciement pour mail argumenté envoyé à son député, suspicion d'ultra gauchisme pour qui sort de la norme libérale, veille de l'opinion...

Pas un matin sans son lot d'attaques décomplexées contre les acquis sociaux : allongement du temps de travail, travail le dimanche, précarisation des contrats de travail, suppressions de postes dans la fonction publique, augmentation du chômage...

Pas un matin sans un fait divers et l'annonce de la loi répressive et démagogique qui va en découler : mise en place croissante de caméras de surveillance, loi anti cagoule, peines plancher, ...

Ah quel beau pays ! Mais rassurons-nous :

Pas un soir sans un parachute doré ou des stocks options,

Pas un soir sans un concours de chute de reins sur tapis rouge,

Pas un soir sans un spectacle de Jean Marie Bigard ou de Bernard Tapie à la télé,

Pas un soir sans un communiqué du porte parole de l'UMP,

Pas un soir sans l'étalage de l'intimité des grands qui nous gouvernent,

Pas un soir sans un discours gouvernemental compatissant, stérile, démagogique et hypocrite...

Dans la journée, une énergie folle déployée par « notre » omniprésident, ses conseillers et ses ministres pour détourner l'attention, favoriser les profits de quelques uns et laisser pourrir les conflits sociaux jusqu'aux drames.

Cette politique pousse à l'individualisation en cassant méthodiquement toutes les structures collectives à commencer, pour notre profession, par le paritarisme et l'outil syndical.

Nous le constatons encore aujourd'hui avec ce qui se passe pour les nouvelles procédures du mouvement.

La stratégie du pourrissement empêche toute négociation et anéantit le militantisme.

Elle amène la crainte, la rancœur mais aussi la colère.

Bien sûr elle cherche à isoler et à marginaliser les mécontentements. Mais au fil des mobilisations, les sages femmes, les enseignants, les salariés des entreprises sinistrées, les étudiants et les enseignants chercheurs, les infirmières, les médecins, les chômeurs, les parents d'élèves, les mal-logés, les journalistes, les gardiens de prison, les pêcheurs, ... chacun perçoit cette stratégie. Chacun comprend que la lutte collective est nécessaire !

Il ne manque plus que les ratons laveurs...



■ Compte-rendu CAPD du 31 mars 2009

Durant cette CAPD, les règles du mouvement ont subi les derniers ajustements :

- la stabilité dans le poste, à partir de 3 ans, est prise en compte au 31 août 2009 et plus au 31 décembre 2008.
- les titulaires remplaçants exerçant à temps partiel ont obtenu un moratoire de 1 an. Les nouvelles demandes de temps partiels de droit sur des postes de remplaçants se feront sur des postes de titulaires de secteur.
- la bonification de deux points par enfant s'arrête aux 18 ans de l'enfant.
- le nombre de secteurs géographiques reste à 3, malgré les demandes des délégués du personnel.

Lors de cette CAPD ont été examinés

- les demandes de postes adaptés pour la rentrée 2009
- la réaffectation des personnels RASED
- les postes à profil : direction, co-enseignants, référents de scolarisation, conseillers pédagogiques, maison d'arrêt de Varcès.

● Les demandes de postes adaptés pour la rentrée 2009

10 postes sur les 13 disponibles ont été attribués (renouvellement et première demande). Les 3 postes restants seront attribués sous forme d'allègement de service aux collègues

● La réaffectation des personnels RASED

Suite à la réorganisation des RASED (fermetures de leurs postes), neuf collègues titulaires ont été reçus à titre individuel et des propositions de postes de repli leur ont été faites avec la possibilité en cas de non satisfaction de participer au mouvement avec des points de mesure de carte scolaire.

● Les postes à profil :

- Poste de Direction :

Les candidatures aux postes de direction ont été examinées. Elles concernaient les directions d'école à sections internationales et quelques autres directions classiques.

Postes de co-enseignants :

32 postes étaient à pourvoir. De nombreux collègues ont postulé. Néanmoins, un nouvel appel à candidatures pour 2 postes restés vacants aura lieu courant juin. Ces postes sont, cette année, attribués à titre définitif.

Référents de scolarisation :

3 postes étaient à pourvoir : 2 pour le secteur de Bourgoin et un pour celui de Grenoble.

Conseillers pédagogiques :

Suite au redécoupage des circonscriptions, deux créations de poste de conseillers pédagogiques ont été proposées (Voiron 3)

Maison d'arrêt de Varcès.

Deux postes étaient à pourvoir.

■ Compte-rendu groupe de travail du 30 avril 2009

Comme nous vous l'avons expliqué depuis quelques temps, la mode est aux groupes de travail. Moins institutionnels que les CAPD, ces groupes de travail se composent des mêmes membres que les CAPD mais ne nécessitent pas les mêmes contraintes (documents à fournir, délais, compte-rendus...). Le fameux BO sur la mobilité de novembre, source de tous nos maux, prévoyait toutes les opérations de cette façon-là : une seule CAPD pour le mouvement, celle où est présenté le projet d'affectation. Toutes les autres opérations se font dans d'autres structures.

Un groupe de travail s'est donc réuni le 30 avril 2009 pour étudier :

- les demandes d'affectations prioritaires (situations médico-sociales)
- les situations et demandes particulières
- les majorations de points pour rapprochement de conjoint

L'administration nous informe que 2 500 collègues ont participé au mouvement (soit plus du tiers...)

● Situations médico-sociales :

Suite à l'examen des dossiers par l'assistante sociale et le médecin de prévention, une majoration de 20, 50 ou 100 points était possible. 157 collègues avaient déposé des dossiers SMS.

- 14 bénéficieront de 100 points avec la proposition d'accorder ces points sur les vœux précis et de neutraliser ceux sur les secteurs géographiques.
- 22 obtiendront 50 points sur les vœux précis et sur un secteur géographique avec la neutralisation des deux autres.
- 37 collègues auront 20 points qui se déclinent de la façon suivante :
 - Pour les collègues à titre provisoire, ils sont attribués sur le premier vœu des secteurs géographiques.*
 - Pour les collègues à titre définitif, ils ne sont attribués que sur les vœux précis.*
- 84 n'ont obtenu aucune majoration.

Ces bonifications de points concernent 3% des collègues participant au mouvement.

Suite à l'intervention des délégués du personnel pour les dossiers qui leur avaient été soumis par les collègues, certains dossiers ont été de nouveau examinés par l'assistante sociale ou le médecin de prévention de l'Inspection académique.

● Majoration de barème pour rapprochement de conjoint :

Cette année, une bonification de 15 points pouvait être accordée aux collègues exerçant à plus de 50 km du lieu de travail du conjoint. Étaient considérés dans ce cas, par l'administration, les personnels sans poste pour la rentrée 2009 (nommés à TP ou sortant d'IUFM). Ce sont 425 demandes qui ont été déposées : 332 ont été acceptées. L'IA a refusé de prendre en compte le cas des conjoints travaillant à leur domicile arguant que quand on travaille à son domicile, on peut tout aussi bien changer de domicile.

En ce qui concerne les PE2, 44 ont reçu un avis favorable et 9 un avis défavorable

• Situations et demandes particulières :

Des situations particulières ont été examinées lors de ce groupe de travail : conséquence des fusions d'école, cas de collègues à titre provisoire affectés par la réorganisation des RASED etc... Trois dossiers, très problématiques, concernant des directeurs refusant d'entrer dans Base élèves nous ont été présentés dans ce cadre, en séance, sans que nous ayons la possibilité d'en discuter avec les collègues concernés. Nous avons protesté contre ces méthodes et refusé de nous prononcer.

Compte-rendus de Gabrielle Beyler, Philippe Blot et Anne Tuillon

■ Déréglementation du mouvement : la machine est en marche !

Ce n'est maintenant un mystère pour personne, depuis deux ans, le gouvernement s'emploie à faire sauter tout repère collectif, tout cadre de protection des salariés que ce soit le code du travail ou toute autre forme de protection sociale... Pourquoi les fonctionnaires ne seraient-ils pas concernés par ce jeu de massacre ?

Le BO sur la mobilité du mois de novembre que nous avons décortiqué dans un numéro spécial d'*Écho des cours* envoyé à tous les collègues entre complètement dans ce cadre-là.

Maintenant que nous arrivons au bout du processus du mouvement 2009, nous pouvons en constater les effets : le cadre collectif des règles du mouvement qui était quand même caractérisé par la transparence et l'équité a bel et bien explosé.

L'instauration de deux échelles dans l'établissement du barème en est le principal outil. Même si nous avons réussi à faire diminuer la différence entre les deux échelles, les dégâts sont quand même là.

- D'un côté 1 point par année d'ancienneté de service et 2 points par enfants (majorés de 2 points pour enfant handicapé).

- De l'autre 50 points pour une fermeture de poste (là où il en avait 6 précédemment ou priorité sur la commune), 20, 50 ou 100 points pour des situation médicales ou sociales graves (là où il y avait priorité ou 3 et 6 points précédemment), et le fameux rapprochement de conjoint avec majoration de 15 points, ne prenant en compte qu'un mode de vie.

Si la vie familiale doit être prise en compte, pourquoi ne reconnaître que la vie en couple ? Nous avons maintes et maintes fois demandé que la situation des familles monoparentales ou recomposées soit aussi prise en compte. Il n'y a pas eu moyen : nous avons même entendu dire que de « vivre seule avec des enfants était un choix » ! Il y a bien derrière tout ça une bataille idéologique.

Le résultat de cette double échelle dans le calcul du barème va bel et bien engendrer, des sentiments d'injustice chez de nombreux collègues.

S'ajoute, avec la volonté affichée dans le BO de « stabiliser le maximum de personnels », l'obligation de faire des vœux sur zone et le choix qui a été fait en Isère de créer des zones extrêmement larges ce qui entraînera des nominations, en mode loterie, éloignées du domicile à titre définitif et ce pour de nombreuses années vu les nouvelles règles.

Avec en toile de fond la tentative de discréditer les organisations syndicales : à quoi peuvent donc bien servir des délégués du personnels qui demande transparence et équité quand il n'y a plus ni transparence et équité. C'est bien parce que nous nous sommes battus que l'administration a dû reculer sur de nombreux points. Nombreux sont les collègues qui savent que c'est parce que nous sommes intervenus que les règles ont été respectées et que leur dossier a été vraiment pris en compte.

La boucle est bouclée, l'objectif du ministère est bien atteint, il a été parfaitement orchestré par notre IA : que les personnel ne se retrouvent plus dans les cadres collectifs, qu'ils recherchent au maximum des solutions individuelles. Ainsi, ils se sentiront plus vulnérables et à la merci d'une administration à laquelle il faut obéir pour ne pas risquer de se retrouver en situation difficile. On pourrait demander quel intérêt notre administration a de créer colère et frustration parmi ses fonctionnaires. Quand on en discute avec des personnes travaillant dans le privé, ils nous expliquent que chez eux, c'est comme ça depuis longtemps. Le meilleur moyen pour avoir du personnel soumis.

Nous ne renonçons pas. Nous avons jusqu'au bout gagnés sur des demandes notamment grâce à la pétition intersyndicale. Nous accompagnons tous les collègues qui se sentent lésés, parfois avec succès, parfois non. L'absence totale de transparence dans la gestion des situations individuelles rend notre intervention difficile.

Nous allons nous heurter à un sérieux problème pour vérifier les affectations sur zone vue la complexité et l'opacité des modalités d'affectation. Autre problème, le BO prévoit que même si des erreurs sont commises par l'administration elle n'a pas obligation de les réparer ...

Anne Tuillon

La CAPD se tiendra le 29 mai.

Comme le prévoit le BO sur la mobilité les personnels seront prévenu avant la CAPD de leur projet d'affectation avant la CAPD (probablement le 18 mai). Dans le même temps nous disposerons du projet global d'affectations des personnels. Nous ferons alors notre travail de vérification en fonction des éléments dont nous disposerons.

Publication des résultats :

Attention : si vous ne souhaitez pas que le résultat de votre mouvement apparaisse de façon nominative dans nos publications, il faut nous en faire absolument part dès réception de ce journal par mail à snu38@snuipp.fr

■ Évaluations CE1 : le ministère persiste et signe !

Les livrets d'évaluation CE1 arrivent dans les écoles. Du 25 au 30 mai, les enseignants doivent faire passer ces nouveaux tests en français et en mathématiques. Comme pour les épreuves de CM2 de janvier, les exercices que le SNUipp a réussi à se procurer ne laissent aucun doute sur l'objectif recherché par le ministère. Il s'agit là encore de faire un bilan global en mesurant les acquis des élèves afin de dresser une carte complète par académie, par département, par école du niveau des écoliers de CE1.

De fait, le codage des épreuves est identique à celui des évaluations de CM2. Ce sera 0 ou 1, c'est à dire « *tout juste* » ou « *tout faux* ». Cela ne permet donc pas, la plupart du temps, la prise en compte des raisonnements et des stratégies des élèves, des réponses partielles correctes, renforçant ainsi les mises en échec.

Concernant, le contenu des épreuves elles-mêmes, certains exercices présentent une grande difficulté, pour exemple :

En français, le texte proposé en lecture est très long, difficile et comporte beaucoup d'implicite. Des élèves « *moyens* » risquent de se trouver très vite dépassés par la tâche. De même, l'exercice 6 évalue des compétences des nouveaux programmes (noms, articles, verbes) pas forcément entièrement mis en place dans toutes les classes.

En mathématiques, l'exercice 8 est très difficile (calcul mental avec multiplication et division). Le problème « *à étapes* » de l'exercice

13 semble d'un niveau de difficulté trop élevé pour des élèves de cet âge. Enfin, « *Construire un triangle qui a deux côtés de 8 cm* » est une compétence remarquable au CE1 (exercice 16).

Comme pour les évaluations CM2, les enseignants faisant passer les tests bénéficieront d'une prime de 400 Euros.

Pour le SNUipp, l'évaluation ne peut se réduire à une seule finalité comptable au service du pilotage du système éducatif. Les évaluations doivent surtout être au service de meilleurs apprentissages en mettant l'accent sur le repérage des difficultés, sur l'identification des stratégies.

Pour cela, les enseignants ont besoin d'outils fiables, d'accompagnement et de pistes de remédiation.

Autre risque, comme pour les évaluations de CM2, la communication des résultats qui aboutirait à un classement des écoles voire à une mise en concurrence de celles-ci.

Le calendrier ministériel :

- Passation des tests par les élèves : du 25 au 30 mai

- Opérations de saisies par les enseignants : du 1er au 10 juin

- Communication aux parents : à partir du 10 juin

- Mise en ligne des résultats par le ministère : fin juin 2009



Le SNUipp au niveau national a pris contact avec le SE-UNSA et le SGEN-CFDT pour proposer à tous les enseignants une consigne unitaire.

Proposition de consigne unitaire :

- Ne rendre compte que des seuls résultats des évaluations aux élèves et aux parents de la classe concernée ;
- Ne pas utiliser le logiciel ministériel de transmission et ne transmettre que les résultats anonymés (élèves et école) en utilisant le logiciel proposé par les syndicats.

Plus de détails dans les prochains jours dans notre lettre électronique et sur notre site

■ Le SNUipp I sère vous propose d'envoyer collectivement le courrier ci-dessous à votre I EN

Nous vous envoyons ce courrier pour vous faire part de notre inquiétude et de nos interrogations concernant les évaluations nationales.

Concernant les évaluations nationales de CM2 et CE1, nous nous interrogeons de manière générale sur :

- **l'intérêt pédagogique** de telles évaluations pour les enfants.

Ce n'est pas le principe même de l'évaluation que nous réfutons (nous en faisons tous régulièrement passer dans nos classes) mais les conditions dans lesquelles de telles évaluations se déroulent (blocage des journées pendant une semaine pour des notions soient déjà évaluées soit non encore étudiées, consignes de passation tellement rigoureuses et dont le chronométrage est si strict que nos élèves et nous-mêmes ne pouvons le vivre sans stress, notation aberrante qui met trop souvent l'enfant en échec et ne reflète pas ses véritables compétences et potentialités).

- **l'intérêt administratif**

Doit-on y voir un manque de confiance dans notre travail et notre manière d'évaluer nos élèves, un désir de contrôler notre efficacité ou un besoin de classer les écoles et les enseignants ?

- **l'intérêt financier d'une prime de 400 euros pour les enseignants de CE1 et CM2.**

Pourquoi une telle prime et seulement aux enseignants de ces deux niveaux ? C'est vraiment ne pas prendre en compte le travail des équipes enseignantes dans les écoles et vouloir briser leur existence et cohérence, là où on les encourageait.

Concernant la collecte et l'exploitation des résultats des évaluations CM2, nous ne pouvons nous empêcher de vous poser la question : **Pour quoi et dans quel but ?**

- **Si ces résultats sont d'abord et avant tout à destination des parents** (comme le sont nos propres évaluations, outils de remédiation et d'information sur les acquis de nos élèves), ils doivent être parlants et refléter une réalité qui est celle de la classe et de son avancée effective dans les notions du programme.

Quelle vision a dû avoir l'élève de son enseignant qui l'a placé en échec ? Quelle vision pédagogique pour l'enseignant qui a questionné ses élèves en sachant pertinemment qu'ils ne connaissaient pas la réponse ? Quelle vision de l'enseignant et de l'école ont pu avoir les parents en découvrant le taux de réussite (ou plutôt d'échec!) de leur enfant ?

Nous nous sommes retrouvés dans des situations très délicates de rencontres avec les parents, où nous devons présenter le plus objectivement possible la passation de ces évaluations et tenter d'expliquer la faiblesse des résultats.

Comment être loyaux envers l'institution et ne pas être critiques face à de telles pratiques contraires à notre pédagogie et vision de ce qu'est une évaluation constructive pour l'élève et son entourage ?

- **Si ces résultats sont essentiellement à destination de l'administration**, quel objectif sinon classer les écoles et mettre ainsi en concurrence les établissements, renseigner des fichiers nominatifs qui alimenteront la Base Elèves, diviser les enseignants en les payant et les nommant au mérite ?

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous vous voudrez bien accorder à ce courrier, nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice, en notre attachement à un service public d'éducation qui participe à l'émancipation des élèves et qui respecte ses personnels.

Courrier que vous pouvez télécharger sur notre site et adapter en fonction de la situation de votre circonscription. Nous remercions le secteur de Pont de Cheruy pour leur contribution.



- Après le 29 janvier, le 19 mars, le 1er mai, après les multiples actions locales dans tous les secteurs dont celui de l'éducation on continue

Les organisations du collectif « Un pays, une école, notre avenir » organisent le Festival du droit à l'éducation, du 11 au 19 mai 2009.

Chacun peut organiser localement une remise de palmes auprès d'une autorité ou d'un élu, pour transmettre au ministre :

- Palme des effets spéciaux *aux remplacements virtuels*
- Palme spécial naphthaline *aux nouveaux programmes*
- Palme de l'efficacité *au respect des métiers et des missions*
- Palme de l'organisation du désordre *au service minimum d'accueil*
- Palme du plus mauvais scénario *aux suppressions d'emplois*
- Palme d'or *de la réussite pour tous aux ZEP*
- Prix meilleur espoir *à l'école maternelle*

À Grenoble, une remise de palme est organisée le **mardi 19 mai 2009, de 17h à 19h**, rue Félix Poulat, au lieu de rendez-vous de la Ronde des obstinés grenoblois.

■ Festival du droit à l'éducation, du 11 au 19 mai 2009

Les droits à l'éducation sont encore à construire contre le mauvais film que représentent les choix éducatifs et budgétaires actuels. Les organisations réunies dans le collectif « Un pays, une école, notre avenir » vous appellent à les mettre à l'honneur dans chaque département du 11 au 19 mai en multipliant les initiatives de « remises de palmes » En cette période qui est aussi celle du festival de Cannes, l'école, les élèves méritent aussi que l'on déroule le tapis rouge !

Présentation et palmes

Plus que jamais dans cette période de crise, l'éducation doit faire l'objet d'une priorité. Priorité qui permette de faire réussir tous les jeunes, d'élever le niveau de qualification, de développer formation initiale et continue, de former des citoyens... (*intégralité du texte sur notre site*)

Les organisations à l'initiative de cet appel :

AFL - Cé - CEMEA - CRAP-Cahiers pédagogiques - EEDF - FAEN - FCPE - FEP-CFDT - FERC-CGT - FGPEP - FIDL - FOEVEN - Les FRANCAS - FSU - GFEN - ICEM-pédagogie Freinet - JPA - La Ligue de l'Enseignement - Fédération Léo Lagrange - OCCE - SGEN-CFDT - SUD Education - UNEF - UNL - UNSA Education

Les organisations qui soutiennent cet appel :

AEAT - AFPEN - AGEEM - AMUF - ANATEEP - APBG - APSES - APKHKSES - ATTAC France - CFDT - CGT - CMR - CNAJEP - CNAL - CSF - FFMJC - FNAME - Bureau national FNAREN - FNDDEN - FNFR - LDH - MRAP - PRISME - Solidaires - UDPPC - UFAL - UNSA

■ Actions intersyndicales :

L'intersyndicale s'est réunie après le premier mai.

De nouvelles propositions d'action, mais pas d'appel unitaire à la grève.

- 26 mai : journée nationale d'action

En l'absence de l'unité syndicale pour un mot d'ordre de grève qui avait permis le succès des journées de grève de janvier et de mars, le SNUipp et la FSU ont renoncé à appeler à la grève dans notre département pour le 26 mai.

De même au niveau national, l'absence d'appel intersyndical national a conduit la FSU à ne pas appeler seule à une journée de grève, ce qui aurait constitué un recul dans la mobilisation.

Néanmoins, un préavis de grève a toutefois été déposé par le SNUipp pour permettre aux collègues qui le souhaitent de participer à la manifestation départementale à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales.

Manifestation : départ de la gare de Grenoble à 10 heures

Rappel : pour être en grève le 26 mai, votre déclaration d'intention doit être parvenue à l'IA avant le 22 mai (modèle sur notre site).

- 13 juin : journée de manifestation dans toute la France

Nous n'avons pas encore défini les modalités de cette journée pour notre département.

Nous vous tiendrons au courant par notre lettre électronique.

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tuailon - Mise en page : Anne Tuailon - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal mai 2009

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

■ Réforme de la formation et résistances, où en est-on ?

Bref historique de la réforme gouvernementale

En 2008 le gouvernement commande à nos ministres (éducation et universités) une réforme en profondeur de la formation des enseignants. Objectif affiché : une meilleure formation des enseignants au métier et la revalorisation de leur carrière.

Pour cela le choix est fait de recruter les futurs enseignants à bac+5 afin de pouvoir les rémunérer sur une grille de salaire plus attractive et leur donner un niveau master2. Choix est alors fait de confier cette nouvelle formation aux universités.

Mais il est vite apparu que cette réforme n'avait pas pour objectifs de rendre plus performant le système éducatif et de mieux préparer les enseignants au métier, et la colère a commencé à grandir juste après la rentrée de septembre.

En effet, cette réforme est une pierre angulaire du projet gouvernemental qui vise à privatiser au plus vite la fonction publique et à se débarrasser d'un poste budgétaire encombrant.

Les principes directeurs de cette réforme sont la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne et la de RGPP (Révision générale des politiques publiques). Les états européens sont contraints d'ouvrir à l'économie de marché leurs services publics et d'uniformiser les formations universitaires afin d'encourager la libre circulation des diplômés dans les pays de l'union. Et par la même occasion on se débarrasse des IUFM, ce « creuset de la contestation enseignante », ce « repère de gauchistes » qui dérangeait tant à droite.

La RGPP quant à elle commande une réduction des dépenses publiques draconienne. On comprend alors mieux les choix gouvernementaux sur un terrain bien préparé.

Après avoir fait voter la loi LRU (qui institue « l'autonomie » financière des universités) et confié la formation des enseignants à ces mêmes universités, le gouvernement se désengage de la formation initiale et ouvre la porte au privé pour former les futurs enseignants.

En recrutant les enseignants au niveau master 2 (bac +5) il se conforme à la stratégie de Lisbonne et il vend cela comme la volonté du chef de l'état de revaloriser les carrières des enseignants. Pourtant, si de réforme on parle beaucoup, de salaire on ne parle jamais ! Ce point est reporté à un futur non défini. Acceptez la réforme, on discutera des salaires après.

Et cette réforme a vite fait l'unanimité ... contre elle!

Une opposition de la quasi totalité des acteurs

Cela a commencé par les IUFM évidemment, puisque dans cette réforme on n'en parlait plus.

Allaient-ils disparaître ? Que deviendraient les maîtres formateurs ? Les professeurs d'IUFM ?

Les étudiants se sont inquiétés à leur tour car le gouvernement a voulu que cette réforme se fasse immédiatement, pour le concours 2010, donc la rentrée 2009 !

Que deviendraient ceux qui ratent le concours cette année, avec un niveau licence, alors que dès l'année prochaine on leur demandera un niveau bac +5 ?

Les premiers collectifs se sont alors formés au sein de quelques IUFM. Puis les *listes complémentaires* se sont inquiétés à leur tour. Ils ont vite constaté, et nous aussi,

qu'on ne faisait plus appel à eux pour venir combler les postes vacants dans les écoles. Et pour cause, ayant anticipé l'acceptation de la réforme, le ministre de l'éducation a commandé dès le mois d'octobre aux recteurs de ne plus procéder à des recrutements sur la liste complémentaire ! Cela fera toujours des PE2 en moins à rémunérer l'année prochaine...

Ce sont ensuite les universitaires qui se sont inquiétés, sur fond de LRU et de réforme du statut des enseignants chercheurs, les mouvements d'opposition se sont regroupés. Les blocages et les grèves ont débuté sur les campus.

- Une coordination nationale s'est alors formée, la CNFDE, qui a beaucoup communiqué sur les dangers de cette réforme auprès des acteurs (malgré eux parfois) de ce projet (les professeurs d'universités, les présidents, les membres des conseils d'école et de la vie universitaire). Cette commission a rapidement été soutenue par des acteurs plus importants et notamment par le SNUipp et la FSU.

- La CDIUFM ensuite, qui regroupe les directeurs d'IUFM, pourtant favorable à l'intégration des IUFM aux universités, s'est inquiétée à son tour et l'a fait savoir en haut lieu.

- Puis ce fut au tour de la CPU qui regroupe les présidents d'universités de s'opposer, et cela malgré la tentative « d'apaisement » du gouvernement qui offrait 20 000 euros aux présidents d'universités en cadeau.

Devant ce front uni et résolu il a bien fallu que le gouvernement recule, mais comme à son habitude, sans que ça se voit et surtout sans l'admettre.

- On a donc ainsi vu la date de remise des maquettes de master reportée une première fois de décembre à février, puis de février à mars puis... personne ne sait plus vraiment ce que sont devenues ces maquettes et si elles seront rendues un jour.

- Le gouvernement espérant toujours que le mouvement finirait par pourrir et s'arrêter, a reculé son calendrier mais n'a jamais voulu revenir sur les contenus de ce projet et c'est pour cela qu'aujourd'hui la situation est bloquée.

- Dans la même veine la réforme du concours a finalement été reculée d'un an, pour calmer les foyers de résistance universitaire.

- Pour apaiser le climat auprès des étudiants et stagiaires, le gouvernement a aussi mis en place un système validation de niveau master aux PE1 afin que par un tour de passe-passe, une licence se transforme plus ou moins en master; ce sont les « mesures transitoires ».

On le voit, à aucun moment le gouvernement n'a essayé de dialoguer ou de convoquer tous les acteurs autour d'une table, bref de chercher réellement à améliorer le système. Comme on en a l'habitude depuis 2 ans (courage, plus que 3 ans) le gouvernement passe en force et quand ça ne passe pas, il essaye d'acheter les opposants ou de les casser. Aux étudiants et aux grévistes on envoie les CRS et les gaz lacrymogènes, aux présidents d'universités on offre 20000 euros, aux professeurs chargés de concevoir des maquettes de formation on offre du temps supplémentaire, et on ficelle le tout par un étalement du calendrier des réformes afin que l'opposition se décourage et s'épuise.

Mais sur le terrain on s'organise, jamais les IUFM n'ont vu autant de collectifs et d'actions fleurir en leur sein, rarement la mobilisation sur les campus n'a été aussi longue et aussi forte, des présidents d'IUFM ont organisé des AG, certains laissaient libre leurs étudiants afin qu'ils se réunissent et se mobilisent. Dans tous les sites IUFM de France, à l'exception notable et remarquée de Grenoble, les présidents d'IUFM ont procédé à l'inscription des étudiants en PE1, malgré la

Réunions d'informations syndicales *sur le temps de service*

Mercredi 17 juin de 9 heures à 12 heures

Grenoble : Bourse du Travail de Grenoble, 32 avenue de l'Europe, Tram Grand Place (de l'autre côté de la passerelle)

Roussillon : Foyer municipal Henri Barbusse

Villefontaine : Maison de quartier de Saint Bonnet à Villefontaine (quartier de Servenoble)

La note de service ministérielle du 5 septembre 2008 n'a fait l'objet d'aucune concertation et a constitué une nouvelle attaque contre les droits syndicaux des enseignants du 1^{er} degré.

Cette note précise qu'il convient **d'éviter** de placer ces réunions sur le temps consacré aux élèves. De là à **l'interdire**, il n'y a eu qu'un pas que notre IA n'a pas hésité à franchir en empêchant les enseignants de participer aux réunions sur le temps scolaire. Une bataille juridique et syndicale est en cours afin de préserver les droits syndicaux.

Nous voulons pouvoir assister aux RIS sur le temps scolaire, ou, si nous choisissons le temps annualisé, pouvoir décompter ces heures à notre convenance et non sur le temps

de concertation ou de formation déjà réduit. C'est ce qui a amené certains de nos collègues à demander au Tribunal administratif de trancher sur les décisions prises par l'IA au mois d'octobre de l'année dernière.

En attendant que le Tribunal administratif se prononce (ce qui peut prendre du temps ...), nous vous proposons des réunions d'informations syndicales **SUR LE TEMPS DE SERVICE** (ce qui signifie qu'il faut décompter ces heures de vos 48 heures comme nous vous l'avons bien spécifié dès le début de l'année) le mercredi 17 juin dans 3 endroits différents du département.

Modèle de lettre à l'IEN

Madame, Monsieur l'inspecteur(trice) de la circonscription de

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'informations syndicales organisée par la section départementale du SNUipp le 17 juin.

Comme le prévoit le texte ministériel, cette réunion est imputée sur le temps de travail.

Comme décidé par l'Inspecteur d'Académie en début d'année, elle est imputée sur les 48 heures hors temps de présence des élèves (animations pédagogiques)

signature

Réunion d'informations syndicales *sur le temps de service* à l'IUFM, mardi 16 juin de 9 heures à 12 heures

Réforme de la formation et résistances, où en est-on?

suite de la page 6

colère du gouvernement sur ce sujet. Tous, sauf Grenoble, victime d'un bon petit soldat en la personne de son directeur, qui contre vents et marées maintient le cap gouvernemental et fuit le dialogue sur le terrain.

Ce sont donc les stagiaires, les étudiants et les formateurs qui ont organisé une session d'inscription des étudiants pour l'année prochaine sur le site isérois.

Positionnement du SNUipp et de la FSU

Le SNUipp et la FSU dénoncent depuis plusieurs mois la réforme de la formation des enseignants. Par leur soutien dans les collectifs et au sein des mouvements locaux, le SNUipp a montré qu'une autre réforme était souhaitée et demandée au gouvernement.

Mais au vu de cette année mouvementée et des reculs du gouvernement il devient urgent qu'au sein du SNUipp et plus largement de la FSU la réflexion se concrétise et que

des propositions de réforme soient portées à la table des groupes de travail que concède enfin le gouvernement.

La CPU et la CNFDE (voir plus haut) demandent depuis plusieurs mois déjà la convocation d'états généraux sur la formation des enseignants et nous espérons fortement que le gouvernement finira par accéder à cette demande en étant disposé réellement à dialoguer et négocier.

Dans notre département nous avons œuvré avec la FSU pour entamer une réflexion globale sur la réforme de la formation, qui implique tous les acteurs et tous les membres du système éducatif (formateurs, professeurs des écoles, professeurs des lycées et collèges, professeurs d'universités).

Il est difficile de mobiliser et d'accorder tous ces acteurs sur un sujet aussi sensible que la formation des enseignants, mais ce combat est essentiel à mener et nous espérons que de nombreuses réflexions viendront alimenter les conseils syndicaux aussi bien du SNUipp que de la FSU.

Yannick Excoffon

■ Carte scolaire 2009 (ouvertures et fermetures de classes)

Le Comité technique paritaire départemental, (CTPD) se réunira courant juin 2009 pour des ajustements de la carte scolaire. L'administration ne nous a, à ce jour, donné aucune date.

Toutes les écoles qui ont eu des variations d'effectifs depuis le CTPD de février doivent nous informer pour que nous puissions au mieux défendre leur école durant cette réunion.

Toutes les écoles en attente de mesures après le dernier CTPD verront leur cas examiné de nouveau, ainsi que celles ayant eu des variations d'effectifs importantes : nous avons donc besoin d'avoir des renseignements très précis.

C'est dans un contexte de réduction drastique de l'emploi public, de fermetures massives de postes spécialisés que le CTPD de février s'est déroulé, malgré l'éditorial « angélique » de l'Inspectrice d'Académie justifiant sa carte scolaire.

Rappel :

Notre département est le dernier au niveau de son taux d'encadrement (P/E, nombre d'emplois publics 1er degré/nombres d'élèves dans le public).

Dans notre département, les mesures de la carte scolaire se traduisent comme suit :

- perte de 56 emplois au titre de la réaffectation des maîtres spécialisés dans les classes et 3 autres postes non remplacés suite à des départs à la retraite.

- suppression de 9 emplois « hors la classe » selon les termes de l'IA, bien, qu'ils interviennent souvent « dans la classe » ! Ce sont des postes ciblés : langue vivante, responsable du Centre de documentation pédagogique de Bourgoin, Emala...

- seulement 33 emplois créés au titre de la démographie pour une augmentation des effectifs de 833 élèves, soit 1 emploi créé pour 27 nouveaux élèves .

On comprend donc la détérioration des moyens d'encadrement.

Les élèves en difficulté seront clairement sacrifiés !

La suppression massive entérinée de postes RASED signifiera, l'an prochain, l'impossibilité, pour beaucoup d'enfants en difficulté, d'une prise en charge efficace.

Et ce ne sont absolument pas les heures d'aide individualisée qui permettront en remédiation efficace pour nos élèves en grande difficulté !

En conclusion, l'Isère, déjà dernier département quant à son taux d'encadrement, verra bien sa situation encore se dégrader : perte de 22 emplois d'enseignants du 1er degré alors que 833 élèves en plus seront scolarisés dans nos écoles à la rentrée prochaine.

Quelle attitude avoir ?

- Ne pas écouter un IEN qui annonce une mesure avant le CTPD, elle n'est absolument pas décidée. Ne pas accepter que les fermetures soient entérinées avant le CTPD.

- Les conseils de maîtres doivent rester offensifs face aux pressions de l'administration. Le conseil d'école doit être avisé de la situation pour permettre une mobilisation des familles et de la mairie en particulier en cas de volonté de fusion d'écoles

Rappelons que les fusions d'écoles doivent être faites à la demande des mairies et approuvées par l'IA et non l'inverse.

- Que ce soit pour une ouverture ou une fermeture, il est toujours mieux de prévenir le SNUipp. Faute de quoi, les seuls éléments en notre possession sont des moyennes fournies par l'administration. Nous avons besoin de connaître la réalité du terrain pour ne pas être dans une logique uniquement comptable.

- **Pensez à nous faire parvenir le plus vite possible l'enquête carte scolaire du SNUipp avec les besoins d'interventions du RASED.**

- **Comme chaque année, nous contacterons toutes les écoles risquant une mesure, mais pour que nous puissions être efficaces, cette enquête est essentielle.**

- **Il est important de ne pas se censurer. Cette enquête peut être remplie par le directeur ou un adjoint.**

- **Il ne faut pas se résigner, rester offensif : la fermeture d'une classe détériore grandement la qualité d'enseignement et donc les chances de réussir pour nos élèves, notamment les plus en difficultés.**

Nous le savons, et les études le prouvent, la baisse des effectifs favorise la réussite de nos élèves. La diminution du nombre de postes dans une école n'améliore pas grand-chose ailleurs.

Est-il anormal d'exiger de bonnes conditions de scolarisation pour nos élèves ?

Les normes d'ouvertures et de fermetures ne sont dictées que par des choix politiques et budgétaires !

Les mobilisations actuelles, s'appuyant sur des dizaines de débats publics, doivent nous permettre d'imposer d'autres choix !

Agissons ensemble pour défendre l'école publique et laïque !

Pour les délégués du SNUipp-FSU Isère au CTPD

Pascal André

Faites nous remonter rapidement vos informations !

■ CTPD ASH le 2 juin

Face aux multiples attaques contre l'ASH et au flou manifeste concernant les mesures de carte scolaire lors du dernier Comité technique paritaire départemental (flou toujours entretenu depuis), le SNUipp a demandé et obtenu que se tienne un CTPD spécial ASH. Ce CTPD aura lieu le 2 juin.

Nous avons besoin de toute information qui nous permettra d'être au plus près du terrain.

Un décret concernant l'ASH a été publié en avril. Nous avons pu constater que les mesures prises en février par l'IA de l'Isère anticipaient sur la publication de ce décret.

Nous vous invitons à nous contacter rapidement pour nous permettre de préparer au mieux ce CTPD.

sommaire		évaluations	page 4	carte scolaire	page 8 et 9
éditorial	page 1	actions	page 5	CTPD ASH	page 8
CR CAPD	page 2 et 3	formation des maîtres	page 6 et 7	en direct des secteurs	page 10
mouvement	page 3	RIS	page 7		

● Réaménagement de la semaine scolaire à Grenoble : suite

La municipalité de Grenoble avait proposé aux parents d'élèves et aux enseignants de se prononcer (bien trop hâtivement) pour organiser la semaine scolaire sur 4 jours et demi, avec une très forte incitation pour que cela se fasse dès la rentrée 2009.

Il semble que les parents d'élèves (comme de nombreux enseignants) n'ont pas adhéré à cette proposition. Si environ la moitié des parents présents aux réunions n'avaient pas d'avis sur la question, sur la moitié restante les deux tiers se sont déclarés opposés à ce réaménagement.

De fait, la municipalité ne semble plus vouloir être un moteur dans cette réforme du rythme de l'enfant.

Les conseils d'école redeviennent les premiers acteurs dans l'organisation du temps scolaire. N'étant plus pressés comme ils l'étaient par le volontarisme municipal, ils pourront prendre le temps nécessaire pour la réflexion et pour proposer d'éventuels aménagements, en lien avec tous les partenaires de l'école, en 2009 ou après.

Manu Carroz



● Grésivaudan

C'est le printemps de l'école publique

Organisé par le collectif « Sauvons l'école publique – Grésivaudan »

Les membres du collectif espèrent la présence de nombreux enseignants.

Printemps de l'école publique.

À l'initiative du collectif « Sauvons l'école publique -Grésivaudan » et soutenu par la FCPE

À Pontcharra le 22 mai à partir de 16h au Parc St Exupéry.

(En cas de pluie au gymnase de l'école César Terrier)

Programme :

- Jeux pour les enfants dès 16h.
- Conte, Spectacle en fin d'après midi
- Concerts en soirée.
- Intervention du député François Brottes, de la sénatrice Annie David, de représentants d'associations et d'animateurs de collectifs de défense de l'école publique.

● Le RASED du Vercors perd un poste E ! Quelle riposte ?

Lors du CTP du 5 février, il nous a été signifié la fermeture de l'un des deux postes de maître E rattaché au RASED du Vercors. Ce réseau était déjà incomplet depuis plusieurs années, puisque le maître G n'a jamais été remplacé après son départ à la retraite. Cette mesure est lourde de conséquences : 70 élèves en difficultés scolaires se trouvent privés de prise en charge par un maître spécialisé, et ce, déjà depuis fin octobre.

C'est pourquoi les sections locales du SNUipp et du SNUDI-FO ont fait circuler une pétition pour dénoncer cette fermeture. Elle a été massivement signée par les collègues, les parents, et par de nombreux élus. Elle sera remise à M. Reilhan, IEN de la circonscription, lundi 11 mai. Dans le même temps, une demande d'audience a été déposée auprès de l'IA, pour demander la réouverture de ce poste. Nous appelons toutes les personnes qui se sentent concernées, à venir soutenir la délégation. (Nous mailerons la date dès qu'elle sera connue.)

Un CTPD spécial ASH est convoqué, à la demande du SNUipp, le 2 juin.

Thibault STERIN

● Des nouvelles du Nord-Isère

En Nord-Isère, le SNUipp participe aux nombreuses actions menées par l'AGU dont il est membre. Depuis bientôt un an, à l'occasion de la «réflexion» sur les «nouveaux» programmes, nous avons décidé de donner la priorité à l'information aux amis de l'École publique. Nous avons tenu une dizaine de réunions publiques en mai juin 2008 pour expliquer les diverses pièces du puzzle de la destruction de l'École Publique. En décembre, nous avons repris le chantier d'information, ainsi treize réunions publiques se sont tenues et ont rassemblé plus de trois cents participants (enseignants, parents, élus locaux...). Nous avons appuyé notre propos par le diaporama sur les EPEP, lequel renvoie au fil des échanges à chacune des pièces du puzzle. Très souvent les acteurs locaux (d'une ou plusieurs écoles voisines) ont pris le relais... L'AGU se réunit chaque samedi matin. À ce dispositif, s'ajoutent d'autres actions : banderoles, présence sur les marchés, participations aux manifestations unitaires, courrier à l'administration, aux élus...

Petites graines que l'on sème...

Pierre Roman, René Raffard

